

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DICOM 19** Subvention (160.000 euros) avec convention entre la Ville de Paris et SOS Racisme relatif à l'organisation du concert du 14 juillet 2011.

**Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention d'organisation du concert du 14 juillet 2011 portant subvention de projet de 160.000 euros entre la Ville de Paris et SOS Racisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association SOS Racisme une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention de projet.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 160.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, Chapitre : 65, Nature : 6574, Fonction : 023.